

ARTICLE 1 – NATURE DE LA MANIFESTATION

L'association LA PERIGORDINE ORGANISATION affiliée à la FFC, à la FFCT et à l'UFOLEP organise en Dordogne une épreuve cycliste de masse, basée à Montignac Lascaux le samedi 11 et dimanche 12 juin 2022. L'épreuve est inscrite au calendrier UCI (Union Cycliste Internationale).

Deux formules sont proposées :

- Epreuve cyclosportive (formule chronométrée avec classements).
- Randonnée cyclotouriste (allure libre avec pointage des horaires de départ et d'arrivée mais sans classement).

Les parcours sont des circuits en ligne. Ils sont tous ouverts aux cyclosportifs(ves) et randonneurs(ses).

Il est possible de participer le samedi et le dimanche, ou seulement le samedi, ou seulement le dimanche.

Trois parcours sont proposés le samedi 11 juin :

Un parcours au départ de 14h00 :

- « La Périgordine Gravel », parcours d'environ 60 km :
 - Les cyclosportifs(ves) équipé(e)s de vélos type « Gravel » partiront devant celles et ceux équipés d'autres types de vélos (VTT ...) – puis randonneurs(ses) (dont VAE).

Un parcours au départ de 14h15 :

- « La Pitchoune », parcours d'environ 70 km :
 - Départs décalés, afin de valoriser les féminines : « La Périgordine pour Elles », ainsi que les cadets et les anciens ; avec dans l'ordre : Féminines (toutes) – puis 5 mn après cyclosportifs Cadets et plus de 65 ans – puis 5 mn après autres cyclosportifs – puis randonneurs (dont VAE).

Un parcours au départ de 14h30 :

- « La Pitchounette », parcours d'environ 40 km :
 - Départs décalés, afin de valoriser les féminines et les minimes ; avec dans l'ordre : Féminines et minimes (tous-tes) – puis 5 mn après autres cyclosportifs – puis randonneurs (dont VAE).

Quatre parcours sont proposés le dimanche 12 juin :

Deux parcours au départ de 7h30 :

- « La Mammouth », parcours d'environ 195 km ;
- « La Périgordine », parcours d'environ 165 km ;
 - Départ groupé à 7h30, avec choix libre entre ces deux parcours en cours de route : séparation des parcours au 122^{ème} km (Salignac-Eyvigues) ; avec dans l'ordre : cyclosportifs(ves) prioritaires – puis autres cyclosportifs(ves) – puis randonneurs(ses) (dont VAE).

Deux parcours au départ de 9h00 :

- « La Panoramique », parcours d'environ 120 km ;
- « La Lascaux », parcours d'environ 90 km ;
 - Départ groupé à 9h00, avec choix libre entre ces deux parcours en cours de route : séparation des parcours au 46^{ème} km (Salignac-Eyvigues) ; avec dans l'ordre : cyclosportifs(ves) prioritaires – puis autres cyclosportifs(ves) – puis randonneurs(ses) (dont VAE).

ARTICLE 2 – INSCRIPTIONS

Modes d'inscription :

- *Par internet :*

L'inscription par internet est vivement recommandée : elle permet un traitement facile et commode, tant pour le(la) participant(e) que pour l'organisation.

L'inscription par internet peut se faire via les liens mis en place sur le site www.laperigordine-cyclo24.com, ou directement auprès de notre partenaire prestataire : OK TIME (<https://www.ok-time.fr>)

Les frais d'opération perçus par nos prestataires pour effectuer l'inscription et la transaction ne sont pas compris dans les tarifs d'engagement indiqués ci-après.

- *Par courrier :*

Les inscriptions peuvent également se faire au moyen du feuillet « bulletin d'inscription » joint avec le règlement par chèque libellé à l'ordre de « La Périgordine Organisation », qu'il faut adresser à : La Périgordine Organisation – BP 10047 – 24002 Périgueux CEDEX.

La clôture des inscriptions est prévue le 31 mai 2022 (Internet ou papier).

Conformité et validation de l'inscription :

L'inscription est considérée validée **uniquement lorsque tous les renseignements et justificatifs demandés sont fournis**, tels que demandés à l'article 5 du présent règlement (voir ci-après).

En particulier pour la **formule cyclosportive** : l'absence de licence telle que définie ou de certificat médical pour le cyclisme de compétition entraînera de facto l'attribution d'un dossard « randonnée ».

Participation un jour, Samedi OU Dimanche :

Les droits de participation individuelle s'élèvent à (y compris un maillot collector* et le repas à l'arrivée) :

- Formule cyclosportive ou randonnée : Tarif de 38 €, quel que soit le parcours choisi (trente-huit euros).

Participation deux jours, Samedi ET Dimanche :

Les droits de participation individuelle s'élèvent à (y compris un maillot collector* et les repas du samedi soir et du dimanche à l'arrivée) :

- Formule cyclosportive ou randonnée : Tarif de 60 €, quel que soit les parcours choisis (soixante euros).

(* : maillot collector garanti uniquement pour les 800 premiers inscrits).

Tarifs spéciaux :

L'organisation se réserve le droit de pratiquer des tarifs spéciaux, le moment venu, ciblés sur des critères et des périodes d'inscription définies (clubs, entreprises, individuels, ...).

Tarif club :

Une remise est consentie pour les clubs à partir d'au moins 5 licencié(e)s engagé(e)s dudit club (FFC, UFOLEP, FFCT, FSGT, FF TRI, FFH).

Les clubs intéressés devront demander préalablement se manifester auprès de l'organisation. Un code « PROMO CLUB » leur sera alors adressé ; il leur reviendra alors d'en informer leurs membres.

Chaque participant membre du club devra être inscrit individuellement via ce code.

Il sera alors appliqué un tarif réduit unique acquitté directement par chacun(e) des membres lors de son inscription, laquelle ou lequel devra indiquer le nom du club et son numéro de licence :

- Pour un seul jour (samedi ou dimanche) : 33 €, quel que soit le parcours choisi (trente euros).
- Pour les deux jours : 55 € quel que soit les parcours choisis (cinquante-deux euros).

Les inscriptions « club » doivent être faites uniquement via internet.

Attribution des dossards :

Les numéros de dossards sont attribués par ordre d'enregistrement des inscriptions, ce qui valorise le placement dans les SAS. Les conditions d'accès aux SAS sont explicitées à l'article 6.

Il est souhaitable que les concurrents qui considèrent pouvoir prétendre accéder à un SAS « prioritaire » se signalent lors de l'inscription en justifiant leur demande.

Particularités :

Les participants concernés doivent impérativement signifier leurs spécificités : « Handisportif (ve) » ; « Tandem » ; « Vélo à Assistance Electrique ».

Notas :

1. *Un tandem est constitué par un équipage de deux cyclosportifs(ves), chacun d'eux(elles) ayant son numéro d'engagé(e). En formule randonnée, cette inscription est facultative, les deux randonneurs étant pointés (chacun des deux ayant parcouru la distance).*
2. *La catégorie Handisports se substitue à la catégorie d'âge. En formule randonnée, cette inscription est facultative, les participants étant uniquement pointés.*
3. *L'usage d'un VAE est à déclarer obligatoirement : cette inscription induit une inscription systématique en randonnée.*

ARTICLE 3 – CATEGORIES INDIVIDUELLES POUR LE CLASSEMENT DES CYCLOSPORTIFS - DELAIS POUR L'OBTENTION DES DIPLOMES OR / ARGENT / BRONZE – CHALLENGES, TROPHÉES – RECOMPENSES

ARTICLE 3.1 – Catégories individuelles des cyclosportifs(ves) :

Tableau des catégories définies sur l'épreuve

Chaque engagé(e) en formule cyclosportive est inscrit(e) et classé(e) dans une seule catégorie (préfixe « M » pour masculins ; préfixe « F » pour féminines) :

M.18/34	M.35/44	M.45/54	M.55/59	M.60/64	M.65/69	M.70 et +
F.18/34	F.35/44	F.45/54	F.55/59	F.60/64	F.65/69	F.70 et +
2004/1988	1987/1978	1977/1968	1967/1963	1962/1958	1957/1953	1952 et -

Minimes M	Minimes F	Classés(es) uniquement sur le parcours de 40km du samedi	
2008/2009			
Cadets M	Cadettes F	Classés(es) sur tous les parcours du samedi et sur le parcours de 90 km le dimanche	
2006/2007			
Juniors M	Juniors F	Classés(es) sur tous les parcours du samedi et sur les parcours de 90 km ou 120 km le dimanche	
2004/2005			
Handisport M	Handisport F	Tandem (M/M ou M/F ou F/F)	Classé(e)s sur tous les parcours

Notas :

1. Les Juniors(es) nés en 2004 qui auront 18 ans révolus le jour de l'épreuve pourront choisir entre la catégorie « Juniors(es) » et la catégorie 18/29 ans. S'ils optent pour la catégorie 18/29 ans, ils(elles) participeront au parcours et horaire de leur choix. Sinon, en catégorie « Juniors(es) » ils ne peuvent pas prendre le départ de 7h30 le dimanche.
2. Prise en compte de l'année de naissance (âge maximum atteint en cours d'année, indépendamment de l'âge au jour de l'épreuve). Exemple : né en 1982 – 40 ans courant 2022 : catégorie 40/49 ans.
3. Le classement du Challenge « La Périgordine combiné sur deux jours » est établi à partir de ces catégories (cf. §3.3 ci-après). Les catégories du samedi « 70/74 » et « 75 et + » seront regroupées et classés dans la catégorie « 70 et + ».
4. Les classements des trophées TLO et TCNA seront établis à partir du classement scratch et de la date de naissance, chaque trophée assurant la transposition des classements de l'épreuve en fonction de ses propres critères (cf. §3.4 ci-après).
5. Les **Handisports Cycloport** (F et M), ainsi que les équipages en **Tandem Cycloport** sont classés uniquement dans leur catégorie spécifique (attention : ils **n'apparaissent pas dans le classement de leur catégorie d'âge**).
6. **Les randonneurs(ses) n'ont aucune catégorie.** Chaque engagé(e) en formule randonnée est pointé(e) mais n'est pas classé(e) ; donc **pour les randonneurs(ses) la catégorie n'entre pas en ligne de compte**. Par contre, il sera important qu'il(elle) soit identifié(e) sur le parcours réellement effectué (départ et arrivée), car cela comptera éventuellement pour le Challenge « La Périgordine en équipe » (clubs et entreprises), qui s'établit sur la base du cumul des km effectués, et donc auquel les randonneurs membres de ces clubs ou entreprises contribueront (y compris les VAE).

ARTICLE 3.2 – Délivrance des diplômes :

Un diplôme sera décerné :

- A tous les cycloportifs et cycloportives terminant l'épreuve, quel que soit leur classement, portant la distinction honorifique « Or », « Argent » ou « Bronze » qui dépendra uniquement du temps réalisé (selon tableau ci-dessus).
- A tous les randonneurs ayant terminé leur parcours, quel que soit le parcours choisi et le temps réalisé, portant la distinction honorifique « participation ».

Le diplôme sera téléchargeable en version informatique via le lien sur le site www.laperigordine-cyclo24.com. – onglet « historique » puis « résultats ».

ARTICLE 3.2.1 – Randonneurs(ses) :

Les randonneurs(ses) finissant l'épreuve se verront décerner un diplôme « participation », quel que soit le parcours choisi et le temps réalisé.

ARTICLE 3.2.2 – cycloportifs(ves) Handisportifs(ves) et Tandems :

Les participant(e)s des catégories « Handisport.M », « Handisport.F », et « Tandem » finissant l'épreuve se verront décerner un diplôme « Or », quel que soit le parcours choisi et le temps réalisé.

ARTICLE 3.2.3 – cycloportifs(ves) autres :

Tableaux des délais pour l'obtention des diplômes OR / ARGENT / BRONZE :

La Pitchounette 40km

Catégorie	Minimes M	Cadets M	Juniors M	M.18/34	M.35/44	M.45/54	M.55/59	M.60/64	M.65/69	M.70 et+
Or	1h30	1h24	1h21	1h18	1h21	1h24	1h27	1h30	1h33	1h36
Argent	1h40	1h34	1h31	1h25	1h31	1h34	1h37	1h40	1h43	1h46

Catégorie	Minimes F	Cadettes F	Juniors F	F.18/34	F.35/44	F.45/54	F.55/59	F.60/64	F.65/69	F.70 et+
Or	1h40	1h34	1h31	1h28	1h31	1h34	1h37	1h40	1h43	1h46
Argent	1h50	1h44	1h41	1h38	1h41	1h44	1h47	1h50	1h53	1h56

La Périgordine Gravel 60km

Catégorie	Cadets M	Juniors M	M.18/34	M.35/44	M.45/54	M.55/59	M.60/64	M.65/69	M.70 et+
Or	3h00	2h50	2h40	2h50	3h00	3h10	3h20	3h30	3h40
Argent	3h25	3h15	3h05	3h15	3h25	3h35	3h45	3h55	4h05

Catégorie	Cadettes F	Juniors F	F.18/34	F.35/44	F.45/54	F.55/59	F.60/64	F.65/69	F.70 et+
Or	3h20	3h10	3h00	3h10	3h20	3h30	3h40	3h50	4h00
Argent	3h50	3h40	3h30	3h40	3h50	4h00	4h10	4h20	4h30

La Pitchoune 70km

Catégorie	Cadets M	Juniors M	M.18/34	M.35/44	M.45/54	M.55/59	M.60/64	M.65/69	M.70 et+
Or	2h30	2h20	2h10	2h15	2h20	2h25	2h30	2h35	2h40
Argent	2h45	2h35	2h25	2h30	2h35	2h40	2h45	2h50	2h55

Catégorie	Cadettes F	Juniors F	F.18/34	F.35/44	F.45/54	F.55/59	F.60/64	F.65/69	F.70 et+
Or	2h45	2h35	2h25	2h30	2h35	2h40	2h45	2h50	2h55
Argent	3h00	2h50	2h40	2h45	2h50	2h55	3h00	3h05	3h10

La Lascaux 90km

Catégorie	Cadets M	Juniors M	M.18/34	M.35/44	M.45/54	M.55/59	M.60/64	M.65/69	M.70 et+
Or	3h20	3h15	3h05	3h10	3h15	3h20	3h25	3h30	3h35
Argent	3h35	3h25	3h20	3h25	3h30	3h35	3h40	3h45	3h50

Catégorie	Cadettes F	Juniors F	F.18/34	F.35/44	F.45/54	F.55/59	F.60/64	F.65/69	F.70 et+
Or	3h40	3h30	3h25	3h30	3h35	3h40	3h45	3h50	3h55
Argent	3h55	3h45	3h40	3h45	3h50	3h55	4h00	4h05	4h10

La Panoramique 120km

Catégorie	Juniors M	M.18/34	M.35/44	M.45/54	M.55/59	M.60/64	M.65/69	M.70 et+
Or	4h05	4h00	4h05	4h10	4h15	4h20	4h25	4h30
Argent	4h25	4h20	4h25	4h30	4h35	4h40	4h45	4h50

Catégorie	Juniors F	F.18/34	F.35/44	F.45/54	F.55/59	F.60/64	F.65/69	F.70 et+
Or	4h30	4h25	4h30	4h35	4h40	4h45	4h50	4h55
Argent	4h55	4h50	4h55	5h00	5h05	5h10	5h15	5h20

La Périgordine 165km

Catégorie	M.18/34	M.35/44	M.45/54	M.55/59	M.60/64	M.65/69	M.70 et+
Or	5h35	5h45	5h55	6h05	6h15	6h25	6h35
Argent	6h00	6h10	6h20	6h30	6h40	6h50	7h00

Catégorie	F.18/34	F.35/44	F.45/54	F.55/59	F.60/64	F.65/69	F.70 et+
Or	6h00	6h10	6h20	6h30	6h40	6h50	7h00
Argent	6h30	6h40	6h50	7h00	7h10	7h20	7h30

La Mammouth 195km

Catégorie	M.18/34	M.35/44	M.45/54	M.55/59	M.60/64	M.65/69	M.70 et+
Or	6h40	6h50	7h00	7h10	7h20	7h30	7h40
Argent	7h10	7h20	7h30	7h40	7h50	8h00	8h10

Catégorie	F.18/34	F.35/44	F.45/54	F.55/59	F.60/64	F.65/69	F.70 et+
Or	7h20	7h30	7h40	7h50	8h00	8h10	8h20
Argent	7h50	8h00	8h10	8h20	8h30	8h40	8h50

Tous les parcours :

Au-delà de ces temps : diplôme de Bronze (à condition de terminer)

ARTICLE 3.3 – Challenges :

Participation au Challenge « La Périgordine combiné sur deux jours » :

L'organisation, souhaite encourager la participation sur les deux journées. C'est pourquoi l'accent est mis sur le challenge individuel combiné pour les cycloportifs (ves) participant à La Périgordine le samedi et le dimanche.

Les critères à remplir sont simples et sont les suivants :

- Le total de points du (de la) participant(e) correspond à l'addition des classements obtenus dans sa catégorie le samedi + le dimanche.
- Le classement individuel du combiné sur deux jours est ainsi obtenu par comparaison des scores obtenus, dans l'ordre croissant (du plus faible nombre de points au plus fort).

- **L'inscription au combiné des participants(es) sur les deux journées est automatique et gratuite.**
Les randonneurs(ses) n'étant pas classés, ils ne peuvent pas participer à ce challenge.

Participation au Challenge « La Périgordine en équipe » :

L'organisation, souhaite mettre en avant la convivialité. C'est pourquoi l'accent est mis sur le challenge par équipes.

Les critères à remplir sont simples et sont les suivants :

- Total des km parcourus par les membres de l'équipe : cycloportifs(ves) et randonneurs(ses).
- Bonus de 50km pour ceux qui participent le samedi et le dimanche.
- Deux types d'équipes sont possibles : « clubs » et « entreprises ».

Nota :

Un(e) participant(e) peut participer au combiné individuel et au challenge en équipe.

ARTICLE 3.4 – Trophées :

Participation de La Périgordine au « Trophée Label d'Or FFC »

Le règlement du « Trophée Label d'Or FFC » est consultable sur le site dédié <https://FFF.fcc.fr/trophee-label-dor/>

« La Périgordine » est une manche du trophée dont elle applique le règlement tel qu'il a été établi par les organisateurs ; en cas de modification ou de difficulté d'application, La Périgordine Organisation ne pourrait être tenue pour responsable.

La prise en compte des résultats de La Périgordine dans les classements du « Trophée Label d'Or FFC » sera assurée par les organisateurs de ce Trophée.

Au sens du règlement du « Trophée Label d'Or FFC », il est précisé qu'à La Périgordine :

- Le « grand parcours » est le parcours de 165 km « La Périgordine » ;
- Les « parcours annexes » sont les parcours de 90, 120 et 195 km.

Participation de La Périgordine au « Trophée des Cycloportives de Nouvelle Aquitaine »

Le règlement du « Trophée des Cycloportives de Nouvelle Aquitaine » est consultable sur le site dédié <https://FFF.nouvelleaquitaine-cyclisme.fr/>

« La Périgordine » est une manche du trophée dont elle applique le règlement tel qu'il a été établi par les organisateurs ; en cas de modification ou de difficulté d'application, La Périgordine Organisation ne pourrait être tenue pour responsable.

La prise en compte des résultats de La Périgordine dans les classements du « Trophée des Cycloportives de Nouvelle Aquitaine » sera assurée par les organisateurs de ce Trophée.

Au sens du règlement du « Trophée des Cycloportives de Nouvelle Aquitaine », il est précisé qu'à La Périgordine :

- Le « circuit de référence » est le parcours de 165 km « La Périgordine » ;
- Le « circuit annexe » est le parcours de 90 km « La Lascaux ».

ARTICLE 3.5 – Récompenses :

La remise des récompenses aura lieu sur le podium situé sur le village accueil :

- Le samedi, à partir de 17h30 : intervention des personnalités ; puis cérémonies du 40km, du 70km et du 60km Gravel.
- Le dimanche, à partir de 12h30 : intervention des personnalités ; puis cérémonies du 90km, du 120km, du 165km, du 195km, et des challenges.

Les récipiendaires appelés et non présents au moment de la cérémonie d'honneur les concernant ne seront pas récompensés ultérieurement.

Cycloportif(ve)s :

Individuel(le)s :

Un **trophée** sera remis aux cycloportifs (ves) suivants (es), en leur présence :

- Aux 3 premières femmes ; 3 premiers hommes ; 1^{ère} handisport ; 1^{er} handisport ; 1^{er} tandem du classement général sur chacun des sept parcours.

Une **récompense** sera remise aux cycloportifs (ves) suivants (es), en leur présence :

- Aux 3 premiers (premières) de chaque catégorie, sur chacun des sept parcours – selon le tableau des catégories telles que définies ci-dessus.

Combiné individuel :

Un **trophée** sera remis aux cycloportifs (ves) suivants (es), en leur présence :

- Aux premiers (premières) de chaque catégorie, selon le tableau des catégories telles que définies ci-dessus.

Equipes « clubs » et « entreprises » :

Un **trophée** sera remis aux équipes, en leur présence :

- Aux 3 premières équipes « clubs » et « entreprises » (trophée accompagné d'une **récompense** individuelle pour les membres de l'équipe).

Nota :

Les protocoles et récompenses du « Trophée Label d'Or FFC » et du « Trophée Régional Nouvelle Aquitaine » sont régis et gérés par leurs promoteurs conformément à leur propre règlement. La Périgordine appliquera les dispositions relatives à leurs instructions.

Tombolas :

Le samedi après-midi ainsi que le dimanche, sous forme de « fil rouge », il sera proposé une tombola quizz ouverte à tous (participants ou public). Les gagnants se verront remettre un lot.

ARTICLE 4 – ACCUEIL ET SERVICES

Remise des dossards :

La remise des dossards s'effectuera sur place, à Montignac Lascaux, le samedi 11 juin 2022 de 10h à 18h et le dimanche 12 juin 2022 de 6h30 à 8h30.

Un fléchage sera mis en place pour vous guider vers le lieu d'accueil.

Un « package » vous sera remis comprenant : plaque de cadre avec puce (attaches à disposition – plaque de cadre récupérée à l'arrivée) ; dossard (non récupéré – laissé en souvenir) ; cadeau souvenir (maillot collector « La Périgordine » prévu pour les 800 premiers inscrits, ou lot de substitution).

Par ailleurs nous conseillons de prendre les documents mis à disposition en libre-service, notamment : consignes de sécurité et fiche de route.

A noter que la plaque de cadre comprend au verso les numéros d'appel de l'organisation à contacter en cas de besoin, et le dossard est à renseigner par l'attributaire de ses données personnelles.

Repas :

Samedi 11 juin 2022 : le repas « Pasta party » sera servi de 19h00 à 21h00, servi sur présentation du ticket repas prévu avec l'inscription.

Dimanche 12 juin 2022 : le plateau repas sera servi de 12h30 à 15h30 (environ – selon heure d'arrivée), sur présentation du ticket repas prévu avec l'inscription.

Les accompagnants auront également accès à ces prestations. La réservation de leur repas s'effectuera à l'avance via le bulletin d'inscription, ou en commande sur place (dans la limite des stocks disponibles).

Parkings - toilettes - douches :

A Montignac, les parkings d'accueil d'une capacité adaptée seront aménagés près de la zone de départ. Un fléchage sera mis en place pour vous guider.

Des toilettes seront à votre disposition sur le village d'accueil (stade et gymnase), situées près de la zone de départ et des parkings.

Des douches seront mises à votre disposition à votre arrivée, situées près de la zone de départ et des parkings (un vestiaire du gymnase sera réservé aux féminines).

Randonnée pédestre pour les accompagnants :

Un stand positionné dans la zone d'accueil sera réservé à la randonnée pédestre, organisée prioritairement à l'attention des accompagnants. Les inscriptions pourront être prises à l'avance ou se faire sur place ; le tarif est de 3€ (trois euros). Trois parcours d'environ 6, 9 et 12 km seront proposés (voir site www.laperigordine-cyclo24.com).

Le départ se fera de ce point, à 9h15 le dimanche 12 juin 2022. Les participants devront se conformer à l'encadrement prévu à cet effet et aux directives qui leur seront données sur place. Par sa signature sur la fiche de présence lors de l'inscription, tout participant(e) reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la randonnée pédestre et l'accepte dans son intégralité. L'article 5 ci-après qui précise les conditions requises pour participer en tant que randonneur s'applique également à la randonnée pédestre.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux cyclistes masculins et féminins, ainsi qu'aux handisportifs(ves), licenciés(ées) de toutes fédérations et non licenciés (ées). L'âge requis pour participer sans restriction est d'au moins 18 ans à la date de l'épreuve.

Toutefois, les jeunes des catégories « junior » né(e)s en 2004 et 2005, et « cadets » né(e)s en 2006 et 2007, pourront participer aux conditions suivantes :

- Les mineurs (né(e)s après le 11 juin 2004) seront sous la responsabilité de leurs parents (ou à défaut de l'accompagnant – responsable désigné formellement par les parents), qui ont obligation de signer le bulletin d'inscription en indiquant leur nom et numéro de téléphone (prise en charge par l'organisation uniquement du départ jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée).
- Les « juniors » (né(e)s après le 11 juin 2004) seront admis et classés uniquement sur les parcours de 40, 60, 70, 90 et 120 km.
- Les « cadets » seront admis et chronométrés uniquement sur le parcours de 40, 60, 70 km et 90 km.
- Les « minimes » seront admis et chronométrés uniquement sur le parcours de 40 km.

Pour participer en tant que cycloportif (ve) :

- Les cyclistes licenciés(es) qui détiennent une licence obtenue par la fourniture d'une attestation médicale pour la pratique du cyclisme de compétition devront joindre une photocopie de licence.
- Les autres participants devront joindre un certificat médical datant de moins d'un an au départ de l'épreuve attestant qu'ils ne présentent pas de contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition. Il s'agit :
 - Des cyclistes licenciés(es) qui détiennent une licence obtenue par la fourniture d'une attestation médicale pour la pratique du cyclisme de loisir, ou affiliés à des fédérations étrangères de cyclisme, affiliées ou non à l'UCI en tant que compétiteurs ou non compétiteurs ;
 - Des licenciés qui détiennent une licence obtenue par la fourniture d'une attestation médicale pour un sport de compétition autre que le cyclisme ;
 - Des non licenciés(es) quelle que soit leur nationalité.

Pour participer en tant que randonneur (se) :

La présentation d'une licence ou d'un certificat médical n'est pas obligatoire, car légalement non exigé. Cependant, l'organisation sensibilise le (la) participant(e) sur la nature de la randonnée qui requiert d'être en bonne forme physique, correctement entraîné(e) pour la randonnée prévue (prise en compte de la distance et du profil du parcours) et ne pas avoir connaissance d'information médicale contre-indiquant la pratique de la randonnée cycliste (ou pédestre).

ARTICLE 6 – MESURES D'ORDRE

Prise en compte de la situation sanitaire :

Afin d'intégrer les mesures de protection liées à la pandémie COVID19, une notice spécifique précisant les comportements et mesures de protections à mettre en œuvre s'appliquera de façon impérative à toute autre règle (pass sanitaire, ...). Celle-ci s'impose à tous : participant(e)s, bénévoles, prestataires et toute autre personne concernée par l'épreuve ; elle sera affichée sur le site d'accueil. Un(e) responsable désigné sera chargé de veiller à la bonne application des mesures d'accueil et de contrôle éventuellement prévues. Si les conditions l'exigent, il sera assisté d'une équipe qu'il pilotera.

Sur les parcours :

Accès aux SAS :

Afin d'organiser la procédure de départ, chaque participant(e) sera dirigé, en fonction de son numéro de dossard, vers un SAS défini. Un avant SAS sera réservé aux invités et partenaires ; puis suivra un SAS restreint réservé aux cyclosportifs(ves) « prioritaires » – dont le but est d'éviter les remontées de file par les plus rapides. Les SAS suivants seront formés par séries de dossards cyclosportifs(ves) suivant l'ordre chronologique. Enfin, les randonneurs(ses) seront dirigés vers un SAS positionné après les cyclosportifs(ves).

Sécurité sur le circuit :

Le port du casque homologué UCI est obligatoire pour tous, sur la totalité du parcours, sous peine d'être mis hors course.

De même, la circulation n'étant pas interrompue, il est impératif de respecter le code de la route, de n'utiliser que la partie droite de la chaussée, et d'assurer sa propre sécurité en adaptant sa vitesse.

Des signaleurs à poste fixe seront mis en place aux emplacements préalablement prédéfinis. Les participant(e)s devront se conformer à leurs directives. Par ailleurs, une escorte motorisée encadrera l'épreuve.

Le départ et l'arrivée auront lieu au même endroit, l'accès sera fléché.

Les concurrent(e)s devront se conformer aux directives des arbitres, signaleurs et commissaires de course lors de leur mise en place dans les sas de départ.

Les parcours étant entièrement fléchés, il est interdit de prendre un autre itinéraire. Le passage aux différents points de contrôle disposés sur les parcours est obligatoire. Tout participant(e) cyclosportif(ve) n'ayant pas été enregistré à l'un des points de contrôle se trouvera automatiquement non classé.

Ravitaillements :

Plusieurs ravitaillements répartis sur les parcours seront mis à votre disposition.

Des points d'eau supplémentaires seront mis à votre disposition en cas de forte chaleur.

Aptitude du matériel :

L'utilisation de matériel non homologué par l'UCI est interdite (selon l'actualité, l'organisation adoptera les mesures en vigueur à la date de l'épreuve). Par exemple, suite à une décision de l'UCI de juin 2017, sur les cyclosportives, donc applicable sur La Périgordine : les vélos équipés de freins à disque sont autorisés ; les guidons de triathlètes et les prolongateurs sont interdits.

Tout participant se doit d'avoir un matériel vérifié et en parfait état (freins, pneus) avant de prendre le départ, et de prévoir des pièces de rechange (chambre à air indispensable), ainsi que des vêtements adaptés. Le matériel, accessoire au vélo, devra être correctement fixé afin d'éviter tout risque de chute, de bris ou de perte sur la chaussée. Toute négligence de sa part dans ce domaine, engage l'entière responsabilité du participant.

Maîtrise des délais et fermeture de l'épreuve :

Des fourgons ou voitures balai assurent la fermeture de l'épreuve. Ils partiront 15 minutes après les cyclistes et évolueront à la vitesse moyenne de 22km/h (15km/h sur le parcours Gravel du samedi).

Les signaleurs à postes fixes (carrefours) assureront la protection jusqu'au passage des derniers cyclosportifs(ves) – des motos de queue ayant en charge leur repérage et l'information auprès de ces signaleurs.

- La protection des carrefours ne sera plus assurée pour les randonneurs(es) attardé(e)s, lesquels seront néanmoins tenus de respecter les délais, calculés sur la moyenne horaire de 22km/h.

A noter que cette obligation de respect des délais pour les randonneurs ne s'appliquera pas pour la partie finale du parcours, soit environ 35 km (soit à partir du croisement D704/D48).

- Le samedi 11 juin 2022 :

Afin de maîtriser les délais, le parcours Gravel sera fermé au fur et à mesure de l'avancement, les participants Gravel étant alors orientés sur le parcours route. Plusieurs points de bifurcation Gravel/Route jalonnent le parcours : séparation sur D48 au 30^{ème} km Gravel (vers lieu-dit Bardenat) à 16h30 ; traversée D65 au 38^{ème} km (vers Saint-Léon-sur-Vézère au lieu-dit La Maison Rouge à Peyzac-le-Moustier) à 17h00 ; séparation sur D65 au 49^{ème} km (vers Valojoux) à 17h45.

- Le dimanche 12 juin 2022 :

Afin de maîtriser les délais, le point de bifurcation de Salignac-Eyvigues au 122^{ème} km pour le départ de 7h30, sera fermé à 12h30 – soit 5h00 après le départ – pour le parcours « La Mammouth », obligeant les cyclos qui atteignent ce point après cet horaire à emprunter l'itinéraire le plus court – soit « La Périgordine ».

Obligation des participants :

Tout participant(e) – cyclosporitif(ve) ou randonneur(se) – qui, suite à une défaillance physique ou technique se verrait rattrapé(e) par un fourgon balai et qui ne serait pas en mesure de continuer devant celui-ci, se verrait invité(e) à monter dans ce fourgon balai. En cas de refus, il(elle) serait considéré(e) exclu(e) de l'épreuve.

Assistance médicale :

Une assistance médicale de premiers secours et d'encadrement médical est mise en place sur l'épreuve : 2 médecins, 8 secouristes (un poste fixe au PC à Montignac plus deux équipes en véhicules médicalisés), en liaison avec SAMU et pompiers. Les secouristes devront pouvoir facilement trouver (poche, sac à dos, ...) la fiche de route individuelle sur laquelle nous incitons vivement les participants à inscrire les principaux renseignements nécessaires aux secours (groupe sanguin, allergies, ...). Ce dispositif intervient en complément des moyens de secours conventionnels et publics.

Gestion des déchets :

Des zones déchets « ECO ZONE » seront mises à votre disposition à plusieurs endroits du parcours.

Il est formellement interdit de jeter tout objet, récipient, aliment, document, papier ou détritux en dehors de ces zones. De même, au sein du village départ/arrivée, la gestion des déchets sera réalisée en application du protocole établi pour la circonstance par l'autorité organisatrice.

L'épreuve est labellisée « GREEN CYCLING » - (ECO CYCLO - <http://www.eco-cyclo.org>), et à ce titre, s'engage à en respecter la charte.

Conditions de participation des vélos à assistances électriques (VAE) :

- Les VAE – conformes à la directive européenne 92/61/EEC – sont autorisés en formule randonnée : assistance uniquement lorsque le cycliste pédale ; l'assistance se coupe au-dessus de 25 km/h ; moteur inférieur à 250 Watts.
- L'utilisation d'un VAE doit obligatoirement être déclarée lors de l'inscription (ou lors du retrait du package).

Assistance technique :

Chacun(e) devra assurer son propre dépannage mécanique (crevaisson, ...). Néanmoins, une équipe de dépannage suivra le parcours pour venir en aide (main d'œuvre gratuite). En cas de mise à disposition de fournitures (pneu, ...), il sera demandé d'acquitter du règlement. A défaut, une facture incluant les frais de traitement vous sera adressée.

Ce service d'aide ne peut être tenu pour responsable en cas d'incident ou chute consécutivement à son intervention.

Arrivée :

L'arrivée sera jugée sur un espace privatif.

Dès la ligne d'arrivée franchie, la plaque de cadre sera récupérée (contenant la puce électronique située à l'arrière) et un ravitaillement sera offert.

Les résultats seront affichés au fur et à mesure de leur parution.

Une fois la ligne d'arrivée franchie, les participants ne sont plus sous la responsabilité de l'organisation. En particulier, les mineurs passent de facto sous la responsabilité de l'accompagnant(e) responsable qui est désigné(e) sur le bulletin d'inscription.

Le service médical restera néanmoins à leur disposition jusqu'à leur départ du site.

Identification :

La pose d'une plaque de guidon est obligatoire et permet d'identifier les participant(e)s. Une puce est incorporée à l'arrière de la plaque qui devra être placée au centre du guidon. Il est interdit d'apporter une modification à cette plaque (découpage, pliage, ...), cela pourrait provoquer un dysfonctionnement. Cette plaque sera récupérée à l'arrivée, ou à restituer en cas d'abandon. Le cas échéant, il sera facturé 20€ à tout participant(e) n'ayant pas restitué cette plaque.

Fiche de route :

Il est vivement conseillé à chaque participant(e) de détenir, dans une poche facilement accessible, une « Fiche de route individuelle » dûment complétée ; En cas d'absence, ou d'impossibilité de la trouver facilement, l'organisation ne pourra en

aucun cas être tenue pour responsable. A noter que ces renseignements peuvent être inscrits sur le dossard. Elle permettra aux secours d'avoir, en cas de besoin, les éléments nécessaires, à savoir :

Personne à joindre en cas d'urgence : M. _____	N° tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
Groupe sanguin : _____	Le cas échéant : _____
Information médicale particulière (asthme, diabète, allergie, autre) : _____	
Médicaments : _____	
Si mineur (obligatoire) : accompagnateur responsable : M. _____	N° tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Arrêt imprévisible de l'épreuve :

Il ne sera pas effectué de remboursement dans le cas d'arrêt, de neutralisation ou de modification de l'épreuve indépendante de la volonté et de la responsabilité de l'organisation, du fait d'une force majeure ou d'un cas fortuit (ordre d'une autorité, préfecture, gendarmerie ; intempérie périlleuse ; manifestation, ...).

Annulation de l'épreuve :

Dans le cas où l'épreuve ne pourrait avoir lieu, notamment en raison de la pandémie COVID19, il sera proposé aux engagés : soit le report de l'engagement sur l'édition suivante, soit le remboursement de l'engagement (hors frais de transactions réglés à un prestataire).

Droit à l'image :

En participant à cette manifestation, vous acceptez que l'organisation puisse utiliser votre image (résultats, images fixes ou audio-visuelles) pour la promotion et la diffusion, sous toutes ses formes de supports (vidéos, journaux, photos papier, site internet, ...) y compris les documents promotionnels et publicitaires. Celles-ci pourront être utilisées, cédées, louées ou échangées notamment pour les opérations d'informations commerciales dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou traités. Tout désaccord avec cette clause devra être formalisé par écrit et accusé en réception par l'organisation, 8 jours au moins avant la date de l'épreuve. L'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

Loi Informatique et Liberté :

Conformément à la loi sur l'informatique et les libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

Mise hors course :

Les membres de l'organisation agissant sous l'autorité du Directeur de l'épreuve ont le pouvoir de sanctionner, voire d'exclure sur le champ tout concurrent ne se conformant pas au règlement ou n'obtempérant pas à leurs ordres. Un barème des sanctions sera établi par la direction de l'épreuve et affiché (zone de retrait des dossards).

De même, le personnel médical est habilité à stopper et à faire évacuer tout participant présentant des risques pouvant nuire à sa santé ou à sa vie.

Les concurrents ne respectant pas l'esprit sportif et « fair-play » de l'épreuve, surpris en situation de fraude (sas non respecté, départ anticipé, itinéraire non respecté, ...), ou ayant un comportement ou une pratique irresponsable voire dangereuse (tenue de propos irrespectueux ou injurieux, incivilité, utilisation de produits dopants, jet d'objets, de documents ou de déchets, conduite dangereuse, infraction au code de la route etc...) seront exclus de l'épreuve.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident qui serait causé par ou avec une voiture suiveuse d'un (ou de plusieurs) concurrent(s). Les voitures suiveuses sont dangereuses, irrespectueuses des autres participants et de l'organisation. Les ravitaillements et assistances privées sur le parcours sont interdits sous peine de disqualification.

Tout concurrent qui se verra signifier par un membre de l'organisation sa mise hors course devra rendre sa plaque de cadre et monter dans la voiture balai. En cas de refus, il ne sera plus couvert par l'organisation, celle-ci déclinant toute responsabilité.

Lutte anti-dopage :

Des contrôles anti-dopage pourront être mis en place. Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

Tout participant à qui il est demandé d'effectuer un contrôle antidopage se doit de se soumettre immédiatement à ce dit contrôle. En cas de refus, l'organisation en réfèrera au représentant de l'organisme commanditaire opérant le dit contrôle.

Engagement et renoncement :

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses, dans son intégralité.

L'inscription à l'épreuve se fait prioritairement via la procédure d'inscription en ligne sur le site internet www.laperigordine-cyclo24.com, à défaut sur un bulletin d'inscription papier. Les tarifs sont présentés sur le site internet de l'épreuve. S'agissant d'un contrat de vente à distance pour une activité de loisir à date déterminée, le droit de

rétractation ne s'exerce pas pour l'inscription à La Périgordine (L121-19, L121-17 et L121-21-8 du code du commerce). L'engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.

L'inscription est personnelle et nominative, elle ne peut être ni échangée ni cédée. Toute personne rétrocédant son dossier à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Cette inscription donne droit à l'attribution d'un numéro unique de plaque de cadre/dossier.

Pour être pris en compte, tout engagement sera validé par la signature du bulletin d'inscription (ou du cochage de l'acceptation du règlement pour l'inscription par internet), attestant que le participant reconnaît connaître le présent règlement et en accepte toutes les clauses dans leur intégralité.

Tout inscrit(e) s'engage de facto à détenir une assurance le garantissant pour tout accident envers lui-même ou un tiers (détails dans le paragraphe « Assurances »).

Par ailleurs, l'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de participants et de suspendre les inscriptions le moment venu.

Assurances :

Responsabilité Civile :

Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur Responsabilité Civile ainsi que celle des participants engagés, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits et contrôlés au départ et jusqu'à l'arrivée, les pointages officiels (manuel ou tapis chrono) faisant seule foi. Elle couvre également le champ de la randonnée pédestre pour laquelle elle s'applique de la même manière.

Dommages corporels, assurance individuelle accident :

Les participants reconnaissent connaître et accepter les risques normaux et fréquents liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives.

Les frais des soins médicaux, chirurgicaux, d'hospitalisation, d'évacuation et de rapatriement, autres que ceux assurés par les dispositifs de secours, restent à la charge des participants.

Conformément aux dispositions de l'article L321-4 du Code du sport, les organisateurs insistent sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont bien couverts de manière suffisante pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire il est de leur intérêt, ainsi que celui des non-licenciés, de souscrire une telle assurance auprès de l'assureur de leur choix.

L'organisation vous offre la possibilité de souscrire à une assurance individuelle accident, auprès de la compagnie AXA-Gras-Savoie, au tarif forfaitaire de 6€ (six euros) – voir conditions sur le site www.laperigordine-cyclo24.com).

Dommage et responsabilité concernant le matériel :

Ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques auprès de l'assureur de leur choix. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

Déclaration :

En cas de sinistre, pouvant mettre en jeu la responsabilité de l'organisateur, une déclaration devra être adressée dans un délai de 48 heures, par écrit, à l'organisateur en recommandé. Cette déclaration devra comporter les circonstances précises et détaillées du sinistre, ainsi que tout justificatif, afin de constituer un dossier admis par les Compagnies d'Assurances.

Action de solidarité :

Une action de solidarité est envisagée. Si cette démarche aboutit, elle fera l'objet d'une communication appropriée.

Tenue à jour du présent règlement :

Le présent règlement a été rédigé en langue française qui sera considérée comme langue officielle. Il est soumis à la loi française. Pour tout cas non prévu ci-dessus, il sera fait référence aux règlements généraux de la FFC en vigueur au jour de l'épreuve.

Toute interprétation ou réclamation concernant l'épreuve, le règlement ou son application doit être adressée, par écrit, à l'organisateur.

LES ORGANISATEURS SE RESERVENT LE DROIT DE MODIFIER LE PRESENT REGLEMENT SI LES CIRCONSTANCES LES Y OBLIGENT.